

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 27 avril 2022

Inscriptions sur les listes électorales à faire avant le 6 mai

À l'approche des élections législatives (12 et 19 juin), la Ville de Strasbourg tient à rappeler le caractère obligatoire de l'inscription sur les listes électorales afin de pouvoir voter.

Attention, si les habitant-es n'ont pas reçu leur carte d'électeur, cela peut signifier qu'ils-elles ne sont plus inscrit-es. Tout changement de situation non signalé peut donner lieu à une radiation.

Il est important de noter qu'il est impératif de mettre à jour ses informations personnelles après un changement d'adresse ou d'état civil, même si l'adresse précédente se situait dans la même commune et/ou dans le même périmètre de bureau de vote.

Pour vérifier leur inscription sur les listes électorales ou localiser leur bureau de vote, les habitant-es peuvent consulter la page strasbourg.eu/rechercher-bureau-vote.

Toute demande de changement et d'inscription sur les listes électorales doit être effectuée **avant le 4 mai** par voie électronique ou le **6 mai 2022** en mairie.

Trois solutions pour s'inscrire :

- **en ligne, en 5 minutes, sur le site www.service-public.fr**
Attention : les demandes d'inscription par courriel sont irrecevables ;
- **dans une des mairies de quartier** (à localiser sur : strasbourg.eu/centre-administratif-mairies-quartier) ou **au centre administratif, en 10 minutes ;**
- **par courrier (date de réception en mairie au 6 mai)** à adresser à :
Eurométropole de Strasbourg – Centre administratif
Service Etat Civil – Elections
Bureau des Elections
Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX

Quelque soit le mode d'inscription choisi, les pièces justificatives suivantes sont à produire :

- **un justificatif d'identité** : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité (ou périmé depuis moins de 5 ans à la date d'inscription) ;
- **un justificatif de domicile** : facture de gaz, d'électricité, de téléphonie fixe
Attention : une facture de téléphonie mobile n'est pas recevable.

Pour les demandes par courrier et en mairie, il faudra également fournir le formulaire de demande d'inscription (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47).

Plus d'informations sur strasbourg.eu/inscription-electorale